

Département des Landes Mairie d'Eugénie Les Bains

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUILLET 2007

Le vingt-six juillet deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean LEON, Maire.

PRESENTS: Mmes Nicole BRETHOUS, Elisabeth LUCMORT, Madeleine LAPESSE.

MM. Jean LEON, Michel BRETHES, Hubert CAZADE, , Jean-Claude MOUNEy, Jean-Pierre LESPINASSE,

Jean-Pierre DUPOUY, Francis DUPOUTS, Roger POUJADE.

ABSENTS EXCUSES: MM, Christophe MOUDENS, Philippe BRETHES, Michel DUFAU.

Nombre de conseillers :

En exercice =14

Présents = 11

Votants = 11

Date de convocation du Conseil Municipal: 15/07/2007

Objet: Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

- Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,
- Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et l'habitat,
- Vu la loi n° 2000.260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et relatifs aux documents d'urbanisme.
- Vu le décret d'application n° 2004-531 du 9 juin 2004 modifiant le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10, L. 123-12, R. 123-24 et R. 123-25,
- Vu la délibération en date du 29 janvier 2004 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols dans les formes d'un Plan Local d'Urbanisme,
- Vu la délibération en date du 26 février 2004 définissant les modalités de la concertation,
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2005 relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Vu la délibération en date du 12 janvier 2007 approuvant le bilan de concertation, ___
- arrêtant le projet de Plat Vu la délibération en date du 12 janvier 2007 local d'Urbanisme,
- Vu l'avis des Services Associés en date du 20 mars 2007 et les observations formulées au tître de la légalité sur le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2007



Vu les conditions qui ont été données suite aux observations émises par les Personnes Publiques Associées et Consultées et suite à l'enquête publique, inscrites dans la présente délibération du Conseil Municipal

- Vu les avis des personnes publiques associées et consultées,
- Vu l'arrêté municipal en date du 22 février 2007 soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à Enquête Publique
- Vu l'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur dans son rapport et ses conclussions motivées en date du 15 mai 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

 D'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Eugénie Les Bains tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

La présente délibération sera exécutoire :

- Dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications
- Après accomplissement des mesures de publicité.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, ainsi qu'à la Préfecture des Landes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et de sa transmission par le Représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré à Eugénie Les Bains, les jour, mois et an que dessus.

